

Bénéficiaire du chèque emploi service

Le temps
d'une pause

Le chèque emploi service est un programme gratuit et alternatif offert par le CLSC pour la gestion par les proches des services d'aide à domicile.

Vos responsabilités

- Engager la personne ressource
- Planifier les horaires de votre employé(e) sur 2 semaines
- Gérer la feuille de temps de votre employé(e)
- Expliquer les tâches et activités
- Transmettre les satisfactions et insatisfactions au besoins

Vos avantages

- Choix et stabilité du personnel
- Lien de confiance pour vous et votre proche
- Flexibilité de l'horaire
- Choix des services donnés (ces services doivent être en lien avec le proche)

Services *

**varient selon le CLSC*

- Assistance à l'hygiène
- Assistance aux repas
- Habillage et déshabillage
- Stimulation / surveillance
- Administration des médicaments
- Aide à la mobilisation (aide à se mouvoir ou au transfert)

Processus

1. L'évaluation

Suite à une évaluation de l'autonomie de la personne atteinte, l'intervenante pivot au dossier de votre proche déterminera :

- si votre proche est éligible au programme : il doit être en perte d'autonomie et présenter des besoins d'aide à domicile qui ne sont pas comblés.
- le nombre d'heures qui sera accordé et ce en fonction des besoins évalués et des services disponibles à votre CLSC

2. L'employé.e

Une fois que vous avez trouvé la personne qui vous convient pour assurer les soins à votre domicile, la signaler à l'intervenante pivot de votre proche pour pouvoir mettre en place le service : transmission des coordonnées de la personne, soit : le nombre d'heures qui sera accordé et ce en fonction des besoins évalués et des services disponibles à votre CLSC

3. L'horaire

Vous pouvez alors coordonner les visites de votre employé(e) en fonction des heures accordées par le CLSC et de vos besoins : vous pouvez répartir ces heures comme vous voulez, à votre rythme.

ATTENTION s'il n'y a personne pour assurer la relève du programme suite au départ d'un employé.e, le retour d'un horaire fixe sera établi par le CLSC (par exemple: hygiène partiel à chaque matin).

Salaires

Le salaire de 14,76 \$/heure* est assuré par le CLSC et est transféré à votre employé(e) par dépôt direct (compte Desjardins) sans transiter par vous.

**en date d'octobre 2017*

Bien choisir c'est bien s'entourer

Des organismes existent pour vous assister dans l'embauche d'une personne adéquate. Informez-vous auprès d'organismes tels que : Leloya, Ex-Aequo, Services communautaires canadiens-italiens du Québec (SCCIQ).